

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2021

Présents : Aude BETTINELLI, Gildas DUCHENE, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD arrivé à 20h39, Etienne VUILLEMIN

Absents excusés : Laurence RICQ

Pouvoirs : Laurence RICQ à Jean-François MENESTRIER

Secrétaire de séance : Gildas DUCHENE

Début de la séance : 20h35

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1 juin 2021**

Il n'y a aucune remarque.

11 pour, 1 abstention

### **2. Devis de mise aux normes PMR Église**

Trois devis sont à l'étude pour une mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de l'entrée de l'église avec un réaménagement en béton ou une reprise à l'identique en pierre. Après étude des offres, c'est la société PARENTE qui est retenue par le Conseil Municipal. Il s'agit d'une offre avec option dalle pierre pour un montant de 840.00€HT supplémentaires. L'offre totale s'élève à 3744.35€ HT.

Le devis retenu est soumis à validation du Conseil Municipal d'Etuz puisque l'église appartient à cette commune aux 2/5ème.

12 pour

### **3. Décision modificative budgétaire**

Le budget primitif communal 2021 nécessite des modifications pour insuffisances de crédits en investissements. Afin d'assurer les activités budgétaires, les modifications suivantes sont proposées :

En section de fonctionnement, au titre des dépenses, un virement complémentaire au chapitre des dépenses **023** (virement à la section d'investissement) d'un montant de **24 250€** (soit un montant total sur ce chapitre de **255 542,92€**).

Soit un total des dépenses de fonctionnement augmenté de **24 250€**.

Le budget de fonctionnement est alors excédentaire d'un montant de **21 593.95€**

En section d'investissement, au titre des dépenses, le chapitre **16** (emprunt remboursement en capital) est crédité d'un montant de **26 550€**.

L'article **2152** (immobilisation) est diminué de **- 32 000€** (soit un montant total de **98 000€** au lieu de **130 000€**).

L'article **2313** (travaux en cours) est crédité d'un montant de **32 000€**.

Le chapitre **020** (dépenses imprévues) est diminué de **2 300€** (soit un montant total de **12 700€**).

Au titre des recettes, le chapitre **021** (virement de la section de fonctionnement) est crédité d'un montant de **24 250€** (pour un montant total sur ce chapitre de **255 542,92€**).

A l'article **13258** (subventions), les restes à réaliser sont crédités d'un montant de **171 183,66€**.

Il vient que le total des recettes d'investissement sont augmentées de **195 433,66€**.

Le budget au titre des dépenses et recettes d'investissement est équilibré à **536 837.55€**.

**Les décisions modificatives proposées sont synthétisées sur le tableau ci-dessous :**

<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
011	charges générales		
012	charges de personnel		
65	autres charges de gestion cour		
66	charges financières		
67	charges exceptionnelles		
022	dépenses imprévues		
014	Atténuation produits		
023	virement à la sect Invest	24 250,00 €	
042	dotations amortissement c/6811		
002	déficit reporté		
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	24 250,00 €	
	022 MAXI pour dep imprévues	- €	
<b>RECETTES</b>			
70	produits services		
73	impôts et taxes		
74	dotation participation		
75	Autres produits		
76	produits financiers		
77	produits except		
79	transferts de charges		
002	excédent reporté		
042	quote subv transférées c/777		- €
	<b>TOTAL REC FONCT :</b>		- €
			- 24 250,00 €

  

<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
001	déficit reporté		
16	emprunt remb en capital	26 550,00 €	
20	immo incorporelles		
2152	immobilisations	-32 000,00 €	
2313	travaux en cours	32 000,00 €	
040	subventions transférées c/1391	- €	
20	dépenses imprévues	- 2 300,00 €	
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	24 250,00 €	
	020 MAXI		
<b>RECETTES</b>			
1068	affectation résultat		
21	virement de la section de fonct	24 250,00 €	
10	fctva		
13258	subventions (restes à réaliser)	171 183,66 €	
16	emprunts		
040	amort immos c/28 détaillé	- €	
	(fonds propres)		
24	produit de cession d'immo		
1	excédent reporté		
	<b>TOTAL REC INVEST :</b>		195 433,66 €

#### 4. Affectation du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Afin d'être en accord avec les règles budgétaires, les affectations du budget 2020 sont modifiées selon le tableau ci-dessous.

Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+95 750,88
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 353 955,73
<u>C/ Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 449 706,61
<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 9 251,05
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> Besoin de financement Excédent de financement	-12 124,92
Besoin de financement = F = D + E	21 375,97
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats comme suit :

- affectation au compte 1068 de la section d'investissement: 21 375,97
- report au chapitre 002 de la section de fonctionnement :428 330,67€

Un certificat administratif a été émis pour utiliser le compte des dépenses imprévues-section investissement afin de payer par mandat le remboursement d'un emprunts souscrit par la commune auprès du CREDIT MUTUEL en date du 22/11/2017.

Ce compte 1641 doit être diminué de 2 263.50€, somme destinée au remboursement du capital de l'emprunt pour l'échéance du 30/06/2021.

12 pour

##### **5. Validation devis de vérification périodique annuelle des installations électriques des ERP**

La commune dispose de locaux accueillant du public (Etablissements Recevant du Public- ERP). Les installations électriques de ces locaux doivent être contrôlées annuellement.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Eve Risques Industriels qui effectue déjà les contrôles des installations électriques de l'école et de la salle de convivialité. Leur nouvelle offre permet la vérification périodique annuelle des installations électriques des sites ci-après :

- Bureau de la mairie
- Eglise
- Salle communale
- Salle de judo
- Salle de convivialité
- Ecole primaire
- Ecole maternelle

Ce devis s'élève à 2 160€ TTC.

12 pour

#### 6. Recrutement d'un(e) ATSEM

Un courrier des enseignants de l'école de Cussey-Sur-l'Ognon est adressé à Monsieur le Maire pour demander le recrutement d'un(e) ATSEM supplémentaire. Cela afin d'accompagner au mieux les élèves dans leurs apprentissages et faire face à l'augmentation des effectifs de petite et moyenne section.

Le Conseil Municipal a fixé le seuil de 45 enfants pour l'octroi d'un temps supplémentaire d'ATSEM pour l'ensemble de l'effectif de l'école maternelle (petits, moyens et grands).

Le Conseil Municipal propose en réponse un renfort de l'ATSEM en place par un temps partiel de trois heures par jour soit un budget de 6600€/an.

11 pour et 1 abstention

#### 7. Validation du prestataire de la DSP Périscolaire

Suite à l'appel d'offre émis en début d'année 2021 pour la mise en conformité du prestataire du périscolaire, deux offres ont été étudiées par la Commission en charge des Contrats de Concession (CCC).

Le Conseil Municipal prend connaissance du choix de l'entreprise auquel la CCC a procédé, de l'analyse des propositions, des motifs du choix du candidat et de l'économie générale du contrat.

	Léo Lagrange	UFCV
1) Valeur technique : qualité des projets éducatifs et pédagogiques et leurs déclinaisons opérationnelle	++	+++
2) Valeur technique : organisation du concessionnaire	+++	+
2.1) Dont qualification et disponibilité des moyens humains proposés	+++	++
2.2) Dont Pertinence des moyens au regard de la réglementation en vigueur (dont encadrement et dimensionnement des moyens matériels)	++	++
3) Valeur économique de l'offre : grille et politique tarifaire	+++	+++

4) Valeur économique de l'offre : modalités d'équilibre économique globale de la concession	+++	++
4.1) Dont participation financière attendue de la commune	+	/
4.2) Dont prise en charge des risques d'exploitation	++	/
5) Valeur économique de l'offre : niveau de garantie, capacité et engagement financier du candidat	++	++
TOTAL	21	15

Les membres du Conseil sont invités à :

- se prononcer favorablement sur le choix de la société LEO LAGRANGE comme délégataire du service public pour la gestion d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et l'organisation de projets d'animation enfance/jeunesse,
- se prononcer favorablement sur le projet de convention de délégation de service public à intervenir entre la commune de Cussey-Sur-l'Ognon et la société LEO LAGRANGE pour une durée de 4 ans + 1 an reconductible, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

12 pour

#### **8. Validation devis pour achat et installation matériel plan ENIR**

Le plan Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR) permet à la commune de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût d'installation et de fourniture de matériel informatique pour l'école de Cussey-Sur-l'Ognon.

Dans ce contexte, deux devis ont été sollicités par les élus pour l'installation du réseau informatique (matériel et installation d'un réseau informatique).

Concernant l'installation du réseau, c'est la société HENRIOT qui est retenue pour un montant de 6 012€ TTC. L'installation se fera pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner les classes.

Concernant la fourniture du matériel, c'est la société TBI-direct qui est retenue. Elle propose l'installation d'un tableau blanc interactif en salle de classe au primaire, pour un montant de 2 818.80€ TTC.

Cet appel d'offre prévoit également l'achat de trois postes informatiques portables pour les enseignants pour un montant maximum de 1 500€ par poste.

12 pour

#### **9. Validation devis fontaine à eau espace intergénérationnel**

L'espace intergénérationnel sera doté d'une fontaine à eau. Pour ce faire, deux devis sont à l'étude avec différents choix de matériaux et de coloris. La société MALPESA est retenue pour la fourniture et mise en place d'une borne fontaine incongelable série DI 10 Bayard à volant s'élevant à 4 770€ TTC. La couleur sera définie selon les démonstrations.

12 pour

#### **10. Définition du prix de vente de bois à un particulier**

Dans le cadre de la vente de bois de gré à gré à un particulier, la commune doit définir un prix de vente.

Après échange et au vu des prix pratiqués antérieurement sur la commune, le Conseil Municipal fixe à 15€ TTC le stère de bois pour la vente aux particuliers.

12 pour

#### **11. Questions diverses :**

- Voirie lotissement à remettre dans le domaine communal :
  - o Clos du Vay
  - o Lotissement du Château
  - o Impasse des Grenots
  
- La salle de classe non utilisée cette année a été repeinte ainsi que le couloir de l'école primaire. Cela a nécessité 19h à deux agents. Le nettoyage de vitres mi-août sera également suivi.
- Le Projet Educatif Territorial (PEDT) n'est plus valable. Une convention pour l'année scolaire du 01/09/2021 au 31/08/2022 doit être définie.
- Un nouvel arrêt de travail est en cours pour François Rousset, agent technique de la commune.
- Des formations à l'utilisation d'un défibrillateur seront dispensées aux habitants de la commune sur plusieurs créneaux d'une ou plusieurs journées à planifier.
- L'association du pays des sept rivières a sollicité la commune afin de l'accompagner dans le cadre de l'appel à projet du fond leader pour la réfection des terrains de tennis et des vestiaires de foot. Alexandre Soul et Sébastien Thibaud se proposent pour assurer le suivi du dossier.
- Une demande a été faite par M. FAIVRE, représentant la société HABITAT ACTUEL. Ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir un emplacement réservé à la commune situé au 02 rue de la Vignotte. Le Conseil Municipal a pris connaissance de sa demande et rendra sa réponse prochainement.

Fin de séance : 22h56

